

Accueil de jour - aide au logement

réalisé par les services partenaires des Relais sociaux

24 013

C'est le nombre d'accompagnements et rencontres individuels réalisés par les services d'accueil de jour - aide au logement, partenaires des Relais sociaux urbains de Wallonie en 2019

Nombre d'interventions - rencontres et/ou accompagnements des usagers en individuel - réalisées par les services d'accueil de jour - aide au logement - partenaires des relais sociaux urbains en Wallonie (2019)

Type d'intervention	Nombre d'interventions réalisées en 2019
Entretiens individuels lors d'une permanence, d'un travail administratif, lors de suivi de dossier (à l'exclusion des " visites domiciliaires " et des " accompagnements physiques ")	12 225
Nombres de visites domiciliaires	6 347
Accompagnements physiques (d'un usager vers une structure extérieure)	1 663
Autres interventions	3 778
Total des rencontres et/ou accompagnements " individuels " des usagers	24 013

Sources : IWEPS, Relais sociaux urbains & services partenaires des Relais sociaux urbains de Wallonie ; Calculs : IWEPS (8 services répondants de 4 RSU)

Les Relais sociaux urbains (RSU) assurent en Wallonie la coordination et la mise en réseau de services (privés et publics) impliqués dans l'aide aux personnes en situation d'exclusion, à savoir « toute personne majeure confrontée ou susceptible d'être confrontée à la difficulté de mener une vie conforme à la dignité humaine et d'exercer les droits reconnus par l'article 23 de la Constitution ». Cette coordination concerne les activités déployées au sein de quatre axes à savoir le dispositif urgence sociale (système d'intervention 24h sur 24), l'hébergement d'urgence, le travail de rue et l'accueil de jour.

Cette fiche porte sur « l'accueil de jour - aide au logement » (AJ-L) organisé par les services partenaires des RSU. Il s'agit de services travaillant en journée qui accompagnent des personnes en situation d'exclusion, dans leur réinsertion et leur maintien dans le logement. Ce dispositif contribue à l'accès aux droits fondamentaux par le logement, tout en veillant à ce que les personnes se restructurent peu à peu et retissent des liens sociaux.

Le tableau ci-dessus illustre la diversité des interventions réalisées, dans des rapports individuels avec les usagers, par les services « d'accueil de jour - aide au logement », à savoir :

- celles visant à une (ré)insertion dans le logement : identification des besoins, accompagnement dans les démarches administratives et la recherche de logement... ;
- et celles veillant au maintien dans le logement lorsque les bénéficiaires en disposent déjà : visites domiciliaires, déplacements physiques (et au besoin accompagnements) en vue de s'assurer qu'ils s'adaptent bien à la vie dans leur logement et prennent bien soin de celui-ci.

Notons qu'au-delà des interventions présentées dans ce tableau, les services d'AJ-L ont organisé 318 « ateliers collectifs » : préparation, accompagnement dans la recherche (mais aussi dans l'entretien d'un logement).

Accueil de jour - aide au logement

réalisé par les services partenaires des Relais sociaux

Répartition par type de logement/hébergement des bénéficiaires de l'accueil de jour - aide au logement en Wallonie (2019)

En logement privé	57,5%
En logement social/public et assimilé (Agence Immobilière Sociale)	11,1%
En rue ou en abris de fortune (squat, voiture, tente, caravane,...)	7,1%
En hébergement d'urgence (abri de nuit, lits DUS, hôtel)	2,3%
En Maison d'accueil	5,0%
En logements d'urgence, de transit, d'insertion,...	3,5%
En institution - Autres (prison, hôpital psychiatrique, ...)	1,5%
Chez un tiers "proche" (famille élargie, amis, connaissances,...)	11,8%
Dans d'autres endroits hors institution	0,2%
Total	100%

Au cours de l'année 2019, 1 980 personnes ont bénéficié des services « d'accueil de jour - aide au logement » (AJ-L).

La répartition homme/femme est relativement équilibrée (hommes 51,4 % / femmes 48,6 %).

Il ressort de l'identification du type de logement/hébergement que plus de deux tiers des personnes occupaient un logement soit privé (57,5 %), soit social/public (11,1 %). Pour le tiers restant, les personnes dorment en rue, en abri de fortune, en hébergement d'urgence, chez un tiers « proche », en institution...

L'accompagnement proposé par les travailleurs sociaux est plutôt du type « maintien dans le logement » pour les premiers et du type « (ré)insertion » dans le logement pour les seconds.

Sources : IWEPS, Relais sociaux urbains & services partenaires des Relais sociaux urbains de Wallonie ; Calculs : IWEPS (N = 1 790) (9 services répondants de 5 RSU)

Répartition par type de ménage des bénéficiaires de l'accueil de jour - aide au logement en Wallonie (2019)

Isolés vivant sans enfant	57,4%
Isolés vivant avec enfant(s)	25,5%
En couple vivant sans enfant	4,8%
En couple vivant avec enfant(s)	10,3%
En situation familiale autre	2,0%
Total	100%

De l'examen de la répartition par type de ménage, il ressort que :

- plus de la moitié des bénéficiaires sont des « isolés vivant sans enfant » (57,4 %). Remarquons que parmi ces derniers, ceux qui sont à la recherche d'un logement, sont confrontés à une faible offre de logements sociaux de petite taille (appartement une chambre, studio...);
- plus d'un tiers sont en ménage avec enfant(s) (« isolés avec enfant(s) » ou « couples avec enfant(s) ») (35,8 %).

Sources : IWEPS, Relais sociaux urbains & services partenaires des Relais sociaux urbains de Wallonie ; Calculs : IWEPS (N = 1 923) (9 services répondants de 5 RSU)

Définitions et sources

Les statistiques sont établies au niveau wallon, par l'IWEPS, à partir de données harmonisées transmises annuellement par l'ensemble des RSU de Wallonie : Tournai, Mons-Borinage, La Louvière, Charleroi, Namur, Liège et Verviers. Chacun d'eux réalise, sur son territoire, la coordination de la collecte des données auprès des services partenaires.

Ces données constituent une source d'information unique sur les personnes vivant dans la « grande précarité ».

Ce public est très mal appréhendé par les sources administratives et absent des enquêtes sociales à visée généraliste (SILC).

Pertinence et limites

Les chiffres peuvent sous-estimer à la fois le nombre de bénéficiaires et le nombre des prestations réalisées par les travailleurs sociaux car seules les données provenant de services partenaires des relais sociaux sont prises en compte. Il existe également des cas de services partenaires qui ne réalisent qu'une collecte partielle des données relatives aux bénéficiaires.

Les chiffres peuvent aussi sur-estimer le nombre de bénéficiaires, car certaines personnes sont comptabilisées plusieurs fois si elles fréquentent des services différents.

Pour en savoir plus : Statistiques des relais sociaux urbains wallons 2015, "Regards statistiques N°1" : www.iweps.be/publication/statistiques-relais-sociaux-urbains-wallons-2015/

Personne de contact : Olivier Colicis (o.colicis@iweps.be) / prochaine mise à jour : décembre 2021